

	CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-23	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Le 25/05/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 13/05/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

Absente représentée : FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : DROMARD Jean-Marie

02 – MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES AU CONTROLE DE LEGALITE

Convention d'adhésion avec la Préfecture de l'Ain

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que lors du conseil municipal du 26 janvier 2022, une délibération a été prise pour renouveler la convention pour une durée de 4 ans (2022-2025) avec le centre de gestion de l'Ain (CDG01), permettant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) et de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) avec le prestataire DOCAPOST FAST.

Afin de pouvoir télétransmettre les actes budgétaires au contrôle de légalité, une délibération est également nécessaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la collectivité de Belleydoux souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- la complétude des actes budgétaires transmis
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- de confirmer l'utilisation de la plateforme de télétransmission FAST-ACTES proposée par l'opérateur DOCAPOST FAST / 120-122 rue Réaumur- 75002 PARIS ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 30/05/2022
- Affichée le 30/05/2022
- Certifiée exécutoire le 30/05/2022

Le Maire



Pascal COURTOIS



Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte classé

DEL2022-23

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour AR reçu > Classé <
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-30T16-07-19.00 (MI237775923)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220525-DEL2022-23-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES
AU CONTROLE DE LEGALITE

Date de décision : 25/05/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [DEL 2022-23 - mise en œuvre de la
télétransmission des actes budgétaires
au contrôle de légalité PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Classé

Date 30/05/22 à 16:07

Date 30/05/22 à 16:07

Date 30/05/22 à 16:13

Date 01/09/22 à 17:20

Par COURTOIS PascalPar COURTOIS PascalPar COURTOIS Pascal

